

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00087
Numéro SIREN : 063 200 877
Nom ou dénomination : SOREX

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2019 sous le numéro de dépôt 2913

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

SOREX

3 RUE FERNAND FOREST
BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

V/REF : 2018/IC
N/REF : 63 B 87 / 2019-A-2913

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 10/01/2019, les actes suivants :

Décision(s) du président en date du 14/12/2018
- Nomination de directeur général

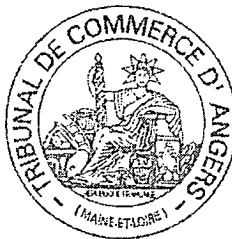
Concernant la société

SOREX
Société par actions simplifiée
3 rue Fernand Forest - BP 814
49008 Angers Cedex 01

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-2913 le 10/01/2019

R.C.S. ANGERS 063 200 877 (63 B 87)

Fait à ANGERS le 10/01/2019,
LE GREFFIER



M. M. M.

SOREX
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 400 000 Euros

3 RUE FERNAND FOREST
49000 ANGERS

RCS ANGERS 063 200 877

DECISION DU PRESIDENT

L'an 2018,

Le 14 décembre à 14 heures.

Monsieur Stéphane GRENOUILLEAU, Président de la SAS dénommée SOREX a pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général de la Société.

Monsieur David RENOÜ demeurant Lieudit CHAMBREVILLE SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49⁴⁸⁰)
VERRIERES EN ANJOU,

Est nommé Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2019 et assumera, sous la responsabilité du Président, et en collaboration avec les autres directeurs généraux, la direction générale de la Société pour une durée égale à celle des fonctions du Président.

Le contrat de travail de Monsieur David RENOÜ sera suspendu pendant l'exercice de son mandat.

Monsieur RENOÜ intervenant aux présentes déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par les lois sur l'assainissement des professions commerciales.

Monsieur David RENOÜ, Directeur Général, sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Toutefois, un directeur général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du président au delà d'une somme de 30 000 €uros pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants.

Un directeur général ne peut seul acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

by de

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait en trois exemplaires,

A ANGERS,

Le 14 décembre 2018

Le Président

M. Stéphane GRENOUILLEAU

David RÉNOU

Don par acceptation du fonctionnaire de Directeur général.